



**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-Z-3200-3-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT Z-3200
VISANT DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA ZONE H-331
DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD ALBERT-EINSTEIN**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2022-10-659, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P1-Z-3200-3-22 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2022, par la résolution 2022-10-662;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le chapitre 3 du règlement Z-3200 intitulé « Dispositions relatives à la conception d'une opération cadastrale » est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 3.6.2, de l'article 3.7 suivant :

« 3.7 Dispositions spéciales applicables à certaines zones

3.7.1 Dispositions particulières applicables à la zone H-331

- a) Nonobstant l'article 3.4.2 du règlement de lotissement Z-3200, les lots transversaux sont autorisés à la condition qu'il y ait un traitement de façade sur chaque côté du bâtiment faisant face à une rue.

- b) Nonobstant l'article 3.4.3 du règlement de lotissement Z-3200, la longueur d'un îlot occupé ou destiné à être occupé par un usage du groupe d'usages « Habitation (H) » peut être inférieure à 140 mètres.».

TABLE DES MATIÈRES ET PAGINATION

Article 3

La table des matières et la pagination du règlement Z-3200 sont modifiées pour tenir compte des modifications du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

Éric Allard

Le greffier,

George Dolhan, notaire

| | |
|---|-----------------|
| Avis de motion : | 17 octobre 2022 |
| Dépôt du projet de règlement : | 17 octobre 2022 |
| Adoption du premier projet : | 17 octobre 2022 |
| Tenue de l'assemblée publique : | 26 octobre 2022 |
| Adoption du second projet : | date |
| Adoption du règlement : | date |
| Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur : | date |
